

Communiqué de presse
2 février 2023

Plan d'action national en faveur du développement de la géothermie : une avancée pour la production de chaleur et de froid renouvelables en France

L'Association française des professionnels de la géothermie (**AFPG**) et le Syndicat des énergies renouvelables (**SER**) se réjouissent de l'annonce, ce jour, par la Ministre Agnès PANNIER-RUNACHER, du Plan d'action national pour le déploiement des usages de chaud et de froid grâce à la géothermie en France métropolitaine.

La décarbonation de la chaleur : un enjeu primordial de la transition énergétique

La chaleur est le premier usage énergétique et représente 45% de l'énergie finale consommée en France. La décarbonation de la production de cette chaleur (aujourd'hui issue à 60% des énergies fossiles) constitue donc un défi majeur pour l'atteinte de la neutralité carbone. Face à ce constat, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de porter la part d'énergies renouvelables à 38% de la consommation finale de chaleur d'ici 2030 et de multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid issus d'énergies renouvelables et de récupération livrée par les réseaux entre 2012 et 2030.

La géothermie sous toutes ses formes produit de la chaleur et du froid décarbonés, renouvelables et sans générer d'ilôts de chaleur urbains. Dans certains cas, elle permet même le stockage intersaisonnier qui valorise en hiver la chaleur de l'été et en été le froid de l'hiver. Or, en 2021, les solutions géothermiques ne représentaient que 1% de la consommation finale de chaleur (environ 7 TWh) et 5% de l'énergie entrante des réseaux de chaleur (environ 2 TWh) en France métropolitaine.

C'est pourquoi il est essentiel d'accélérer le développement de cette filière hautement vertueuse.

Le SER et l'AFPG se félicitent ainsi du plan d'action du Gouvernement annoncé ce jour en présence de Madame Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique et de Monsieur François BAYROU, Haut-Commissaire au Plan, qui vise à accélérer la sortie des énergies fossiles en développant la production de chaleur par géothermie. Il devra contribuer au renforcement de notre souveraineté énergétique et à l'atteinte de nos objectifs climatiques en 2030.

Toute une filière mobilisée pour un changement d'échelle qui devra se traduire dans la prochaine loi de programmation énergétique

Cette dynamique pourra sans conteste s'appuyer sur l'engagement, le professionnalisme et le savoir-faire des membres de la filière, qui se mobilisera pour assurer la mise en œuvre effective de ce Plan.

Au-delà des mesures annoncées ce jour, le SER et l'AFPG appellent également le Gouvernement à traduire cette ambition renouvelée pour la géothermie dans la prochaine loi de programmation énergétique, en fixant des objectifs ambitieux de déploiement de cette source d'énergie renouvelable.

Découvrez le Plan d'actions en faveur de la géothermie : [cliquez sur ce lien](#)

Communiqué de presse
2 février 2023

L'AFPG en bref

L'Association Française des Professionnels de la Géothermie (AFPG), a été créée le 15 juin 2010 à Paris. Elle fédère une centaine d'entreprises représentant les métiers de l'énergie géothermique en France métropolitaine et dans les DROM : énergéticiens, foreurs, fabricants et installateurs de pompes à chaleur, équipementiers, gestionnaires de réseaux de chaleur, bureaux d'études, etc... Depuis l'Assemblée générale annuelle 2018, elle est organisée en deux filières : la géothermie de surface et la géothermie profonde.

L'AFPG a pour objectif de promouvoir et d'accélérer le recours à la géothermie, énergie renouvelable, locale et non intermittente, faiblement émettrice de CO2 et capable de produire de l'électricité, de la chaleur et du froid.

Ses principales missions consistent à :

- Représenter et fédérer les professionnels de la filière en France métropolitaine et dans les DROM,
- Informer les collectivités, les industriels et les particuliers des ressources et de la diversité de l'offre géothermique,
- Accompagner les Pouvoirs publics en matière de réglementation, de législation et de qualification.
- Structurer et promouvoir la filière française géothermie à l'export

Contact Presse AFPG : Virginie BLOCH – 07 86 58 67 17
Suivez [l'AFPG sur LinkedIn](#)

Le SER en bref

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Contacts presse SER : Quitterie VINCENT – 01 48 78 05 60 – service_presse_ser@enr.fr
Suivre le SER sur www.enr.fr // Twitter : [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr) // LinkedIn : [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/syndicat-des-energies-renouvelables)